

Public

Le chef d'entreprise, mais aussi toute personne en charge d'une mission de Santé et Sécurité au Travail pour la prévention des risques professionnels, au sein d'une structure ayant des travailleurs (RH, référent Sécurité, élu du CSE, manager, chef d'équipe....)

Objectif

Maîtriser la méthode de l'**Arbre des Causes** pour analyser à postériori un accident de travail, en identifiant les origines factuelles des manques ou dysfonctionnements, et pouvoir être force de propositions en actions correctives ou préventives, immédiates ou à moyen terme.

Contenu

Introduction

- Définitions
 - Accident de travail
 - Accident de trajet
 - Maladie professionnelle
- Rappels
 - Sinistralité
 - Obligation de résultat de l'employeur
- Conséquences de l'AT/MP
 - pour l'employé
 - pour l'employeur
- Présentation de la méthode de l'Arbre Des Causes (supports INRS)
 - Réunir un groupe de travail
 - Recueillir les faits
 - Construire l'Arbre des Causes
 - Préconiser des actions correctives / préventives
- Exercices
 - Cas vécus
 - Vidéo INRS

Méthodes pédagogiques

- Exposés
- Exercices d'application.
- Études de cas.

Durée

1 journée, soit 7 heures.

Validation

A l'issue de la formation, le participant se voit délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par le formateur.

Type de formation

Inter ou intra-entreprises, uniquement en présentiel

Lieu

Épernay / A définir

Coût

690 € (six cent quatre-vingt-dix euros) hors taxes par session et par entreprise pour la journée

Effectif

10 personnes maximum par session

Horaires

Jour 1 de 8h30 à 17h00

Animation

L'animation de la formation est assurée par :

- Aymeric DEGARDIN, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, enregistré auprès de la DIRECCTE Grand Est (N°53/2022).

Conditions matérielles et financières

Les frais pédagogiques sont à la charge de l'entreprise

Les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'entreprise.

Les salaires restent à la charge de l'entreprise qui s'engage à les maintenir durant la formation.

Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont à la charge de l'entreprise si la formation est en dehors d'Épernay.

Conventions de formation

La convention de formation signée par l'organisme de formation est adressée en double exemplaire à l'entreprise avec confirmation d'inscription à la formation.

Un exemplaire doit être signé et retourné par l'employeur à l'organisme de formation

Attestation de présence / fin de formation

A l'issue de la session de formation, deux attestations de présence seront remises au participant :

- Une pour le participant
- Une pour l'employeur à des fins de prise en charge à effectuer par ses soins.

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire (Art. L6353-1 du code du Travail)

Le participant doit suivre l'intégralité de la formation afin de permettre son évaluation et la validation de ses capacités ou compétences.

Transport - Hébergement

Les participants assurent eux-mêmes leur transport et hébergement pour la formation.

Modalités d'inscription

Par courrier postal ou électronique